

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023\_03\_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU 30 MARS 2023

#### Délibération n°2023-03-26

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	32
■ Date de la convocation	:	22 mars 2023

**Objet : Maison des Services -  
Renouvellement de la convention Conseiller Numérique France Service**

#### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD ( <i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC ( <i>Pouvoir de M. Laurent CHAIZE</i> ), Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Christelle MARCHAL ( <i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY ( <i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i> ) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON ( <i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i> ).

#### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY ( <i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i> ) -
MACLAS :	M. Laurent CHAIZE ( <i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i> ) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN ( <i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i> ) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER ( <i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY ( <i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i> ).

#### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

M. le Vice-Président en charge des services à la personne rappelle que la CCPR a signé la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services (CNFS), le 23 août 2021, avec la Caisse des dépôts et Consignation (CDC).

Celle-ci prévoit l'accompagnement financier de la CDC pour le recrutement d'un poste de conseiller numérique à hauteur de 50 000 € maximum pour deux années. Cette somme couvre le financement du poste.

Le conseiller numérique réalise les missions suivantes :

#### Animation – 60 %

- Atelier numérique grand public,
- Sensibilisation aux enjeux du numérique (bons usages),
- Appui aux créations d'entreprises,
- Veille informative, technologique et pédagogique.

#### Accompagnement individuel – 30 %

- Soutenir les habitants et entreprises dans leurs usages quotidiens du numérique,
- Accompagnement sur les démarches administratives en ligne,
- Analyse et réponse aux besoins des usages.

#### Communication – 10 %

- Création et diffusion de contenu,
- Web : offre emploi, boîte à outils, évènements, etc.
- Mise en forme de documents,
- Co-conception de la communication du service.

La convention va s'achever le 31 juillet 2023.

La caisse des dépôts propose un renouvellement de la convention pour 36 mois sous deux possibilités :

- Renouvellement du contrat pour 36 mois,
- Renouvellement du contrat avec deux contrats de 18 mois.

La subvention CNFS sera de 17 500 € la 1<sup>ère</sup> année, 12 500 € la 2<sup>ème</sup> année et 12 500 € la 3<sup>ème</sup> année. L'année 1 et 2 sera complétée par un AAP CARSAT de 12 000 € par an.

Il est proposé au conseil communautaire de se positionner sur le renouvellement de la convention du Conseiller Numérique France Service et d'autoriser le cas échéant à renouveler le contrat de l'agent en place pour 36 mois.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le renouvellement de la convention du Conseiller Numérique France Service pour 36 mois
- autorise M. le Président à renouveler le contrat de l'agent en place pour cette même durée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Président



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET